

## Recherches sociographiques



Michel LAVOIE et Denis VAUGEOIS, *Les commissions d'enquêtes sur la question indienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Septentrion, 2010, 550 p.

Jean-Olivier Roy

Volume 52, numéro 3, septembre–décembre 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007710ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007710ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Roy, J.-O. (2011). Compte rendu de [Michel LAVOIE et Denis VAUGEOIS, *Les commissions d'enquêtes sur la question indienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Septentrion, 2010, 550 p.] *Recherches sociographiques*, 52(3), 920–921.  
<https://doi.org/10.7202/1007710ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques et Université Laval, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

penseurs et les maîtres rêveurs du 20<sup>e</sup> siècle ont dû vivre. Leur résistance et leur résilience extraordinaires face aux totalitarismes de gauche et de droite, leur quête de nouvelles voies révolutionnaires, de nouveaux sujets historiques et d'autres manières de faire advenir la justice, l'égalité et l'émancipation, ne peuvent que nous rendre plus lucides (nous permettant de « dessiller nos yeux » comme le disait si bien Rioux) face au social-historique et à son caractère foncièrement imprévisible et indéterminé. Ces nouvelles manières d'envisager l'utopie et le principe espérance centrées sur la culture, la créativité et l'imaginaire peuvent nous aider à identifier les possibles – tels que définis par Ernst Bloch – comme étant l'émergence constante dans le présent, des signes avant-coureurs de l'émancipation et de l'altérité radicale.

À une époque où règnent la fragmentation, le cynisme, le narcissisme, le carriérisme, la soumission de la culture et de l'art à la logique de la consommation ainsi que la mise en marché des rêves et des désirs humains, face à l'exploitation de la créativité des jeunes par les stratèges du marketing, ce livre, qui témoigne de la grandeur de cette génération ancrée dans le principe espérance à laquelle appartient Marcel Rioux, peut devenir un phare pour ceux et celles qui continuent à investir l'avenir de l'humanité de façon espérante.

Diane PACOM

*Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université d'Ottawa.  
dpacom@uottawa.ca*

---

Michel LAVOIE et Denis VAUGEOIS, *Les commissions d'enquêtes sur la question indienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Septentrion, 2010, 550 p.

Lavoie et Vaugois, tous deux historiens, présentent ici trois rapports gouvernementaux qui constituent les fondements de la Loi sur les Indiens, élaborée en 1876. Il s'agit des rapports des commissions Darling, déposé en 1828, Bagot en 1844 et finalement Pennefather, en 1858. Ces commissions furent mises sur pied principalement pour remédier à la dépendance économique des autochtones ainsi que pour solutionner leurs problèmes sociaux, ce qui révèle la pérennité de leur situation.

Pour Lavoie et Vaugois ces rapports sont à « l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation » ; on constate toutefois, à la lecture de leur ouvrage, la présence déjà importante, durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, de ces éléments dans nombre de communautés autochtones, tandis que les rapports, principalement ceux de Bagot et Pennefather, recommanderont la généralisation de cette politique qui deviendra la Loi sur les Indiens. Bien qu'il semble entendu aujourd'hui que l'assimilation et la tutelle participent à une logique de domination, elles étaient à l'époque envisagées plutôt en tant qu'intégration et protection des autochtones, devant la difficulté que représentait la conservation de leur mode de vie face à l'avancée des immigrants d'origine européenne. En ce qui a trait à l'intégration,

on recommande donc la multiplication des « écoles industrielles » qui deviendront les tristement célèbres pensionnats autochtones, tandis que la protection prendra la forme d'une gestion gouvernementale des villages autochtones et de l'aménagement des « terres réservées aux Indiens », dans le but d'écarter la menace que représentent certains individus non autochtones comme les trafiquants ou encore les cultivateurs-squatteurs. Ces trois rapports entérineront de la sorte un certain paternalisme envers les autochtones, destiné éventuellement et de façon paradoxale à favoriser leur autonomie. Ces documents, ironiquement, semblent donc réhabiliter les intentions des commissaires et, plus tard, des législateurs, en remettant en perspective les vues qui sous-tendent les politiques contenues dans la Loi sur les Indiens, tandis que la forme désastreuse que prirent ces politiques sur les plans culturel, social, économique et politique est, en contrepartie, soulignée de façon non équivoque dans l'analyse de Lavoie et Vaugeois.

D'un grand intérêt historique, la démarche des auteurs est principalement appuyée sur les sources primaires que sont ces rapports. À ce sujet, nous avançons toutefois que cet ouvrage aurait gagné à accorder moins de place aux rapports, présentés intégralement. Si leurs objectifs et recommandations sont de la première importance et méritent d'être soumis tels quels, certaines statistiques extrêmement détaillées concernant les villages autochtones, en revanche, écartent l'attention de l'explication de « l'impasse amérindienne ». L'apport des auteurs se situe dans la préface, l'introduction, la conclusion et l'épilogue, où se retrouve un véritable travail de synthèse, mais aussi dans les encadrés qui ponctuent les rapports en les remettant en contexte et en précisant certaines notions ou personnages historiques étrangers au profane.

Jean-Olivier Roy\*

*Doctorant en science politique,  
Université Laval.  
jean-olivier.roy.1@ulaval.ca*

---

Jean ROYER, *Introduction à la poésie québécoise. Les poètes et les œuvres des origines à nos jours*, Montréal, BQ, 2009, 188 p. (Coll. Littérature.)

S'il est un fier représentant de la littérature québécoise sinon de la poésie québécoise, c'est bien le critique littéraire et académicien Jean Royer, lui-même poète avisé, auteur de quelques dizaines de recueils. Critique littéraire au *Devoir* de 1977 à 1991, ses poèmes sont traduits en plusieurs langues dont l'anglais, l'espagnol, l'italien et le chinois. Outre son *Introduction à la poésie québécoise* qui constitue une réédition (première édition publiée en 1989), Royer est aussi l'auteur d'une anthologie : *La poésie québécoise contemporaine (anthologie)*, Montréal / Paris, l'Hexagone / La Découverte, 1987, rééditée en 1991, et *Le Québec en poésie – anthologie*, Paris

---

\* L'auteur tient à remercier le Fonds de recherche sur la société et la culture pour son appui financier.